

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION **MARS 2016** **Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**

Jours et heures de réception

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le **21 AVRIL**

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE MONTBRISON
26B BRD LACHEZE
42608 MONTBRISON

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SARL ALLIZEO WEB
57 RUE DES CHENES
3 IMPASSE LAURENT
42210 CRAINTILLEUX

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime	
420 03 01	3 24258	84	10316	51	651	EM	3242588401031611
FIR7475080022900015							
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)							
N° d'identification de l'établissement (SIRET)							

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent coher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)	0005	☐
Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration «néant»), veuillez cocher la case droite	0010	☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : 19/04/2016 Signature :	Somme :	Date :
Téléphone : 06 70 50 49 89	N° PEC	
Case à cocher	N° d'opération	
Paiement par virement bancaire : ☐	Pénalités	
Paiement par imputation * : ☐	Taux 5 % 9005	
	Taux % 9006	
	Taux % 9007	
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).	Date de réception	
	Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.	
	Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre	

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0979	1 040	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables	0033
03A	Achats de prestations de services intracommunautaires..... (article 283-2 du Code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires	0034
03B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
03C	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031		07	Achats en franchise	0037
04A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030				
04B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040		7A	Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
04C	Régularisations ...(Important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations ...(Important : cf. notice)	0039

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %	0207	1 040
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
10	Taux réduit 10 %	0151	
Opérations réalisées dans les DOM			
11	Taux normal 8,5 %	0201	
12	Taux réduit 2,1 %	0100	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Anciens taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	
16	Somme à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro).....	0602	
			208
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1%déclarées sur l'annexe 3310A.			
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation	0046	
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	

9	Biens constituant des immobilisations	0703	
0	Autres biens et services	0702	96
1	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])	0059	
2	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	14
C	Somme à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro).....	0603	
			110
2A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	

5	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)		98	
6	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979		
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G.....	8005	0	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29).....	9991	0
7	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003					
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			32	Total à payer (lignes 28 + 29 - AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		98	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).